



**RECENSION**  
**TRAITE DE DROIT PRIVE SUISSE**

**VII/3**

**Contrats de cession de l'usage**  
**(Bail à loyer -Bail à ferme)**

**Maja Blumer**

Dans le plein respect des standards élevés de la collection du Traité de droit privé suisse, l'auteure présente de manière systématique le droit du bail et le droit du bail à ferme en faisant référence aussi bien à la doctrine qu'à la jurisprudence. Il constitue à l'évidence un outil précieux dans un domaine qui concerne, rappelons-le, la majorité de la population suisse, laquelle est en effet partie à un contrat de cession de l'usage (bail à ferme et/ou bail à ferme). Les contrats de cession de l'usage ne sont d'ailleurs pas seulement d'une grande importance au quotidien mais également en tant que facteur économique.

Dans un domaine aussi polarisé, le contentieux est aussi d'envergure et l'auteur aborde, à côté des questions de droit de fond, évidemment les nouvelles dispositions de procédure qui figurent désormais, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, dans le Code de procédure civile unifié (et non plus dans le Code des obligations).

L'ouvrage contient ainsi notamment une introduction dans ce domaine juridique avec les délimitations avec d'autres formes juridiques ainsi que des références au droit international privé et aux particularités de procédure ; de même, il décrit la phase de la conclusion du contrat, de la mise à disposition de la chose ainsi que le droit des parties en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution, singulièrement en cas de défauts ou en cas de retard dans le paiement du loyer. L'ouvrage se penche aussi sur les modifications contractuelles et sur la portée de la législation sur les abus en la matière. L'auteure aborde enfin les questions liées à la restitution de la chose, à la protection contre les congés et à la fin des relations contractuelles.

Neuchâtel, juin 2012